À l'approche des élections, il nous semble important de comprendre comment chacune des listes qui se propose de nous représenter dans la commune se positionne sur différentes thématiques, alliant aménagement du territoire, logement, préservation des terres agricoles, de la biodiversité et démocratie citoyenne.

Merci d'avance pour votre temps, nous diffuserons de notre côté les différentes réponses qui nous ont été apportées aux citoyen·ne·s de la commune.

Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Positionnez-vous sur une échelle de 1 à 3, le 1 étant défavorable et le 3 favorable (soulignez le chiffre).
Vous aurez ensuite un espace limité pour expliquer votre position.
Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme "sans avis".

1. Plan de secteur et Schéma de Développement Communal

Votre liste est-elle favorable à

- Revoir votre Schéma de Développement Communal (SDC) de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation, indépendamment de leur affectation actuelle au Plan de Secteur ?

1 2 3

Travail en cours et sur lequel nous soutenons la majorité actuelle, tout en veillant à ce que les ambitions restent bien celles affichées.

- D'ici la révision du SDC, adopter un moratoire de l'artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d'espaces verts; ce en refusant toute demande de permis sur ces espaces, indépendamment de leur affectation au Plan de Secteur?

1 2 3

Plusieurs propositions en ce sens ont d'ailleurs déjà été formulées en conseil communal ces dernières années, mais ce sont chaque fois heurtées à un refus de la majorité en place.

2. Logement accessible et réhabilitation des espaces déjà artificialisés

Votre liste est-elle favorable à

- Mettre en place de nouvelles mesures ou renforcer les mesures existantes pour lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants. (ex. taxe communale, partenariat avec agences immobilières sociales…) ?

1 **2** **3**

Définitivement, c'est clairement repris dans notre programme.
Attendu que la Liste du Maïeur (actuel Atout Court) avait également cela dans son programme aux élections 2018, nous avions d'ailleurs mis le point à l'ordre du jour du conseil communal mais là le bourgmestre a répondu que sa liste ne « comptait pas faire cela » et que c'était inutile d'en discuter. Pourquoi alors l'avoir annoncé et promis en campagne ?

- Revoir à la hausse les aides financières et les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?

1 **2** **3**

Oui, et favoriser également des nouveaux types d'habitat.

- Soutenir une division des logements, contrôlée via les guichets d'aide au logement et le plan de cohésion sociale et subordonnée à un accompagnement technique dans les lieux bien desservis en transports en commun ?

1 **2** **3**

Oui, nous souhaitons d'ailleurs aussi (et d'abord) qu'il y ait un plan de cohésion sociale à Court-Saint-Étienne, ce que la majorité refuse depuis plusieurs années.

- Pour toutes nouvelles constructions, promouvoir et soutenir par des insitants (financiés, fiscaux ou autres...) le logement en habitat léger ?

1 **2** **3**

Oui, un clair soutien à ces nouvelles formes d'habitat, tout en respectant le cadre mis en place par la Région wallonne et qui permet de veiller à des aspects importants de salubrité…

- Création sur les terrains communaux de territoires permettant d'expérimenter différents types d'habitats fabriqués à partir de matériaux issus du site de construction, laissant plus de place à la part sauvage du monde, mieux adaptés à leur milieu (flanc de vallée encaissée, zone inondable…) et mieux adaptés aux changements climatiques ?

Remarque : ces zones seraient également des espaces-tests pour la transition de l'agriculture mécanisée et numérisée vers l'agroécologie (voir ci-dessous)

1 2 3

Oui, et nous sommes aussi en faveur d'un Community Land Trust.

3. Terres agricoles

Votre liste est-elle favorable à

- Réaliser un recensement et une analyse de l'affectation réelle (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non-utilisées, etc.) des terres agricoles dans la commune, qui inclurait toutes les terres utiles à l'agriculture (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), ainsi qu'une analyse détaillée des affectations non-nourricières des terres (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non-alimentaires, sapins de noël, horticulture, agrivoltaïsme, etc.) ?

1 2 3

Oui

- Élaborer une politique communale ou pluri-communale pour préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique (installation de nouveaux paysan·ne·s, espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?

1 2 3

Oui !

- Garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture reste agricole, qu'importe leur statut au plan de secteur ?

1 2 3

Favorable à cela mais avec de la nuance et la nécessité première de coordonner cela avec le SDC et le recensement que vous mentionnez ci-dessus. Cette analyse permettra de se positionner définitivement alors en complètement favorable sans fausse promesse.

- Garantir aux paysan·ne·s sans-terres de la commune ou à défaut à Terre-en-vue, un droit d'accès prioritaire à la terre via des prix maximum fixés par la commune en fonction de la valeur productive de chaque type de terre, tant pour l'achat de terres

que pour leurs prix de location et via un système de droit de préemption sur le modèle des SAFER en France, sans permettre des transmissions de terres via des sociétés commerciales privées ou des fondations privées.

1 **2** **3**

Proposition définitivement intéressante, mais dont (vu le délai laissé pour répondre) il faudra d'abord creuser la légalité, ou plutôt les contraintes légales.

- Pour lutter contre les inondations, ne plus autoriser la construction de routes, de parkings, de nouvelles constructions non légères, de bassins d'orage ou de barrages, mais favoriser la cohabitation avec le castor et ses ouvrages, pour recréer des zones humides et faire remonter le niveau des nappes phréatiques ?

1 **2** **3**

D'accord avec l'esprit de la proposition, mais qui nous semble ainsi rédigée trop réductrice. Ce n'est pas la commune qui est en charge de la protection des castors, mais la Région wallonne, et il faudra arbitrer aux abords des habitations existantes dont certains habitant·es se sentent menacé par des masses importantes d'eau.

- Ne plus canaliser les cours d'eau, mais les débétonner et les laisser sortir de leur lit pour que ceux-ci puissent inonder les fonds de vallée dans les zones non habitées, pour recréer des zones humides et faire remonter le niveau des nappes phréatiques ?

1 **2** **3**

Tout à fait. Nous avons d'ailleurs déjà identifié certaines zones, et surtout identifié des spécialistes de ces questions qui pourraient venir en soutien à la commune. A cet égard, l'exemple de Leuven est très inspirant.

4. Biodiversité et espaces verts

Votre liste est-elle favorable à

- Renforcer et mettre en place une politique législative contraignante de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés afin d'accroître la biodiversité (ex. plantation d'arbres, haies, végétalisation de façades exposées au sud, diminution de l'éclairage public, suppression des clôtures et des murs inutiles, interdiction des pesticides sur le territoire de la commune assortie d'une aide aux paysan·ne·s pour leur conversion vers l'agroécologie et d'une aide aux personnes précarisées pour l'achat d'aliments issus de l'agroécologie locale...) ?

1 **2** **3**

Oui, c'est déjà nous qui avons fait passer en conseil communal un règlement de protection de la nature pour empêcher que chacun abatte arbre ou haie sans plus de réflexion. Dorénavant, il faut une autorisation et une compensation en termes de biodiversité.

- Garantir l'accès aux espaces verts publics pour tou·te·s, en protégeant et en développant les espaces naturels et ouverts au cœur et à la périphérie des agglomérations ?

  1 **2** **3**

Oui !

- Définir sur la commune, une superficie minimum de forêts sauvages en libre évolution. Il s'agit de forêts qui ne peuvent être exploitées. Juste la cueillette à usage privé non commercial y est autorisée. Aucune voie d'accès, ni sentiers ne peuvent les traverser. Aucune construction, ni aménagements n'y sont autorisés. Aucune intervention humaine n'y est autorisée (pas de débroussaillage, pas de coupe d'arbre…). L'accès public y est autorisé. Leurs limites doivent être accessibles et non clôturées. Pour atteindre ce quota, ce type d'usage du territoire devra être imposé aux propriétaires forestiers dont les terrains dépassent une certaine superficie. Ceux-ci restent propriétaires des terrains, mais juridiquement, plus personne n'en est responsable.

  1 **2** **3**

Notre volonté est de re-créer de tels espaces, mais cela sera lent car la loi est du côté des propriétaire de ces forêts. Il faudra avancer étape par étape, opportunité par opportunité.

5. Démocratie / Accès à l'information

Votre liste est-elle favorable à

- Améliorer l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier ?

1 **2** **3**

Définitivement, la commune ne fait actuellement que le strict minimum. Nous souhaitons une meilleure communication et plus de pédagogie autour des documents parfois compliqués.

- Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créer et co-décider de l'avenir de leur quartier ?

1 **2** **3**

Oui, et nous l'affirmons clairement dans notre programme.

- Co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen·ne·s de la commune à chaque étape de la procédure ?

1 **2** **3**

Oui